

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1025

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à apporter des garanties au texte.